

## DECISION DU MAIRE n° 2022-02

### Travaux pour l'agrandissement de la micro-crèche de Mont-près-Chambord – Relance du lot n°5

Le Maire de la commune de MONT PRÈS CHAMBORD

**Vu** les dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal N°26/2020 du 25 mai 2020 relative aux délégations d'attributions accordées par le Conseil Municipal au Maire ; l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget.

**OBJET** : Attribution du marché

**AFFAIRE** : Travaux pour l'agrandissement de la micro-crèche de Mont-près-Chambord – Relance du lot n°5

Un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable a été passé pour confier les travaux du lot n°5 dans le cadre de l'agrandissement de la micro-crèche de Mont-près-Chambord, suite à l'infructuosité de la consultation initiale.

### DECIDE

D'attribuer le lot n°5 « Plomberie - Ventilation – Electricité courants forts – Chauffage » à l'entreprise BRACELEC, pour un montant de 14 790,00 € HT correspondant à l'offre de base.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information à la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au recueil des décisions.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission :

En Préfecture le... 07.02.2022

Et de la publication le... 07.02.2022

Fait à Mont-près-Chambord, le 07.02.2022

Le Maire,

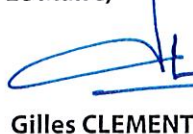


Official stamp of the Mayor of Mont-près-Chambord, Loiret-Cher, with a handwritten signature in blue ink.

A Mont-Près-Chambord

Le 2 février 2022

Le Maire,



Official stamp of the Mayor of Mont-près-Chambord, Loiret-Cher, with a handwritten signature in blue ink.

Gilles CLEMENT